II

Le Secrétaire d'État par intérim aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Nº DL-89

Le Secrétaire d'État par intérim aux Affaires extérieures présente ses compliments à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique et a l'honneur de se référer à la Note n° 235 de l'Ambassadeur, en date du 13 avril 1959, concernant l'agrandissement projeté des installations de communication du cap Dyer, dans l'île de Baffin, qui doit soutenir le prolongement au Groenland de la ligne DEW (DEW EST).

Les propositions énoncées dans la Note de l'Ambassadeur et dans l'Annexe à cette Note agréent au Gouvernement du Canada et il est convenu que la Note de l'Ambassadeur et la présente réponse constitueront entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis un accord qui sera réputé être entré en vigueur le 15 janvier 1959 et qui restera en vigueur pendant la même période de temps que l'Accord du 5 mai 1955* entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis.

D. V. L.

O_{TTAWA} (Canada) le 13 avril 1959.

^{*} Recueil des Traités 1955 nº 8.